

Communication aux 3<sup>ème</sup> Journées Doctorales du GIS, 22 et 23 novembre 2013

## Les effets d'un dispositif participatif local dans le milieu sportif.

### L'exemple des Etats Généraux du sport de Strasbourg

Morales Gonzales Valérie

#### Résumé :

Face au développement des dispositifs participatifs locaux, nous étudions le cas de la spécificité. Le domaine sportif, par sa culture atypique semblerait faciliter la démarche participative locale. Une étude ethnographique vise à analyser la dimension inclusive d'un projet de démocratie participative à Strasbourg. Pour y arriver, nous nous efforcerons d'observer les trois types d'effets opérés par les mécanismes d'inclusion : les effets politiques, les effets décisionnels et organisationnels et les effets culturels. Les premiers seront reflétés à partir du processus de démocratisation de la décision publique lors du dispositif observé ainsi qu'à travers la dynamique d'évaluation des politiques locales menée par les citoyens envers le dispositif. Les effets décisionnels et organisationnels seront mis en exergue à travers le phénomène de rationalisation de l'action publique par les citoyens. Enfin, les effets culturels seront démontrés par le biais d'une série d'exemples tel que la constitution d'un réseau social lors des débats reflet du mieux vivre ensemble.

Mots clés : participation citoyenne – inclusion – ethnographie – local – action publique

#### Introduction

Les dispositifs participatifs sont devenus un phénomène à la mode (Blondiaux, 2008). Pourtant dans le domaine sportif peu d'exemple existent dans les métropoles françaises. Notre position nous a permis d'obtenir une connaissance interne du dispositif, les caractéristiques des acteurs engagés dans le jeu participatif ainsi que les enjeux sociopolitiques sous-jacents. Ces informations nous ont permis de saisir la stratégie des élus aussi bien dans la conception du débat public que dans la mise en scène de la voix des habitants.

L'analyse ethnographique réalisée sur 17 mois recouvre différents supports d'un même projet appelé Etats Généraux du Sport (EGS). Parmi eux, nous avons assisté à 5 réunions publiques, 40 entretiens semi-directifs, réalisé une veille documentaire et récolté un matériel empirique permettant de mettre en avant les logiques inclusives corrélatives à cette échelle locale.

Un bref rappel de ce que sont les Etats Généraux du Sport de Strasbourg s'impose puisqu'ils correspondent au fondement empirique de ce travail de recherche. Il est d'autant plus nécessaire de les présenter que sa forme est inédite, et ses proches analogues sont rares bien qu'en terre alsacienne une certaine tradition participative existe dans les villes moyennes depuis le début des années 2000 comme dans les exemples de Mulhouse, Kingersheim, Illkirch-Graffenstaden et Schiltigheim et je renvoie ici aux travaux de William Gasparini qui en a analysé deux d'entre eux de façon particulièrement précise.

A l'échelle nationale, le recensement que j'ai effectué par support téléphonique auprès des services des sports des agglomérations de plus de 100 000 habitants ont rapproché ce travail du Parlement des sports de la ville de Toulouse, du conseil consultatif du sport orléanais et des Assises des sports de Brest.

Présentés comme un argument de campagne municipale pour les élections de mars 2008 du parti socialiste, les EGS se sont rapidement mis en place avec la nouvelle équipe. Malgré cette inclusion initiale les EGS resteront à distance du label de la démocratie locale du fait de temporalités (récurrente versus événementielle) affichées comme l'unique argument officiellement différent. Mais l'élu en charge des EGS invitera les conseillers de quartier aux EGS ce qui permettra d'inclure indirectement la cellule de la démocratie locale au projet sportif et garantir ainsi une certaine perméabilité.

Différentes étapes se sont échelonnées pour, ensemble, former les EGS. La première d'entre elle a consisté à faire un état des lieux à travers une enquête quantitative et qualitative avec un double échantillonnage de 1248 personnes pour la partie quantitative et de 40 entretiens semi-directifs ainsi qu'un micro-trottoir pour la partie qualitative. Ces données, une fois analysées ont orientées les choix des thématiques pour l'organisation des 4 réunions publiques sur les thèmes du sport dans les quartiers, le sport et la santé, le sport amateur et enfin le sport de haut-niveau, le sport professionnel et événementiel. L'ensemble s'est clôturé autour d'une réunion de synthèse regroupant les figures les plus actives du mouvement sportif local dans la salle du conseil municipal en présence du maire.

Pour ces EGS, l'objectif des discussions avait été annoncé de présenter les prérogatives à un conseil municipal en vue de prendre des décisions sur le champ.

Pour ce qui concerne le partenariat entre le laboratoire et le service des sports, il convient de préciser qu'il fait suite à un marché public le rôle de l'auteur a consisté en tant que contractuelle de la ville puis en tant que membre du laboratoire à coordonner l'étude statistique et qualitative puis d'assurer la coordination du projet, notamment en lien avec les étudiants de Master également engagés dans le dispositif. Cette place privilégiée m'a permis d'avoir accès à une multitude d'informations de première main, ce qui pour un ethnologue constitue véritablement une opportunité contextuelle. Mais elle constitue également une difficulté nécessitant d'initier une rupture épistémologique nécessaire entreprise au cours mais également après les EGS que ce soit en lien avec les conseils des autres membres engagés dans le dispositif ainsi qu'au cours des lectures connexes, ou tout simplement à la suite du projet en se désengageant émotivement parlant du projet.

La proposition majeure de cette communication consiste à s'interroger sur la dimension inclusive des Etats Généraux du sport de Strasbourg perçus à travers les effets induits par cette inclusion ? Autrement dit, est-ce que les EGS offrent une possibilité aux citoyens-ordinaires de faire remonter des souhaits, des remarques, des demandes, aux plus hautes sphères des décisions municipales ? Les mécanismes inhérents observés pour y répondre peuvent être regroupés en 3 catégories : les effets ou des supports à des effets politiques, les effets décisionnels et organisationnels et les effets culturels.

Les EGS agissent comme une tribune publique. Les élus investissent le dispositif participatif selon leur position dans l'espace politique (Bourdieu, 1980). Les EGS deviennent une scène où se jouent des forces internes au jeu politique et témoignent que le dispositif serait une « campagne municipale »<sup>1</sup>. Une ligne de séparation se construit alors entre la majorité qui fabrique une image positive du projet et l'opposition municipale qui la déconstruit en parlant d'une « bulle de savon qui sert à éblouir temporairement les gens »<sup>2</sup>. Au sein de la majorité des tensions émergent également entre l'adjoint en charge de la démocratie locale et l'adjoint en charge des sports qui pilote les EGS. L'enjeu de la discorde n'en est pas moins que la définition de la démocratie participative et la notion de temps qui y est associée. Finalement, l'espace sportif ne sera pas labellisé « démocratie locale » ce qui en terme d'image

---

<sup>1</sup> Propos tenus par une participante lors d'une réunion publique

<sup>2</sup> Propos tenus en entretien par le chef de file d'un groupe de l'opposition municipale

amoindrirait a priori les retombées médiatiques des EGS. Mais cela serait sans compter sur l'agence de communication partenaire du projet. L'échiquier politique se forme au final au regard des positions prises autour des EGS. Le dispositif agit alors comme un catalyseur politique.

### **1.1. La démocratisation de la décision publique**

En précisant « Moi je suis président de rien du tout, je suis simple citoyen de Strasbourg » un individu revendique son statut d'anonyme sur la scène publique lors d'une réunion publique. L'interlocuteur s'interroge sur les mesures prises en faveur des groupes sociaux défavorisés et s'inscrit dans une démarche de discrimination positive. Ce « simple citoyen » est alors aussi légitime qu'un responsable associatif pour prendre la parole. Ne faisant pas partie d'une élite locale (au sens de (Birck, 2010)) il est possible d'y entrevoir un phénomène de démocratisation des débats publics conduisant a posteriori à la décision publique, mais au sens habermassien du terme qui conçoit que la participation au débat correspond déjà à une forme de démocratisation. En effet, pour (Koebel, 2009), cette revendication ne serait qu'une forme de consultation. Pour lui, il est nécessaire que l'implication citoyenne ait un effet sur la décision pour véritablement parler de démocratie participative.

L'objectif de démocratisation est par ailleurs bien cerné auprès des organisateurs qui soutiennent à l'instar du directeur des sports que « *la finalité c'est la prise de conscience que chacun participe à la vie sportive de la ville* ». Mais, le responsable des sports de la Communauté Urbaine de Strasbourg précise que les Etats Généraux du sport « *ont été une belle réussite mais sans marketing et sans intervenants de qualité ça n'aurait pas abouti* » ainsi. Ainsi, il est possible d'entrevoir ici le fait que les moyens de sa mise en œuvre relèvent de stratégies qui peuvent altérer la dimension démocratique, par exemple avec l'introduction de « modèles marketing » (à l'instar de la femme présente sur l'affiche des EGS).

Par ailleurs, les freins des élus pour engager un processus de démocratisation peut être le manque de connaissances par les citoyens ou, comme c'est le cas dans cet exemple, des défaillances dans la grammaire publique<sup>3</sup>. Le contenu est justifié mais la mise en forme montre quelques maladresses d'énonciation qui marquent une différence avec les experts

---

<sup>3</sup> Une nuance doit être précisée quant au statut d'expert citoyen de cet interlocuteur qui n'est pas si anodin que cela puisque l' élu le connaît personnellement ce qui remet en question son statut d'anonyme si bien souligné par l'adjoint en charge des sports.

traditionnels que sont les experts techniques (du service des sports) et les experts scientifiques (du laboratoire partenaire) :

L'adjoint en charge des sports : « *D'accord, Gaël Pastier<sup>4</sup>* »

Gaël Pastier : « Gaël Pastier de Kronenbourg, je suis président de rien du tout, et je suis venu avec quelques inquiétudes »

L'adjoint en charge des sports : « *Habitant et citoyen de la ville, voilà !* »

Gaël Pastier : « *voilà. C'est pour ça que je suis là. Je souscris à ces enquêtes qui ont été faites qui sont très intéressantes mais avant de venir j'ai remarqué quelques inquiétudes, et je suis arrivé sur le devenir du sport pour tous et sur la liberté des associations qui l'organisent. Des attaques sans précédents témoignent de la volonté d'éteindre l'ensemble du système sportif, éducatif de notre pays et de le livrer au secteur marchand. Et j'ai fait une énumération. La réduction des crédits de l'Etat pour le sport pour tous, le détournement des crédits du CNDS<sup>5</sup>, la suppression de nombreux postes, la suppression des Directions Départementales Jeunesse et Sport qui ont des missions de formations et de soutien à la vie associative, la fermeture et la réorganisation des quais, la privatisation et je pourrais continuer. Et il y a autre chose qui me tient à cœur, il y a une proposition de loi qui a été déposée à l'assemblée nationale, co-signée par 68 députés, et qui s'appelle la loi Cochet, qui va même jusqu'à interdire à des associations comme les nôtres d'organiser des activités sportives autres que compétitives. Alors là il y a sujet à réflexion. Nous avons écrits à l'ensemble des élus du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et à des élus alsaciens qui se sont associés à la loi Cochet. Alors si ces réformes-là de la pratique sportive quotidienne de la population, ce rapport des collectivités territoriales est destinés au Conseil Général, au sport local et sera proposé au sport marchand. Autrement dit les pratiques s'organiseront autour des possibilités financières c'est tout un sujet de réflexion. Merci ».*

Dans ce cas, la démocratisation des débats se révèle à travers un processus de théorisation des savoirs. En amont, un plus fort degré de formation des citoyens reste la condition *sine qua non* à cette forme de démocratisation « par le haut ». L'inverse serait une

---

<sup>4</sup> Pour des raisons de confidentialité, les noms des personnes interviewées ont été anonymés.

<sup>5</sup> Acronyme de « Centre National pour le Développement du Sport ».

vulgarisation des savoirs pour favoriser la démocratisation des débats. Mais nous observons une forme de démocratisation sélective, ouverte à des groupes sociaux favorisés, à l'aise avec les codes intrinsèques des réunions publiques.

Pour rejoindre la logique de (Koebel, 2006) sur la définition de la démocratie participative, nous proposons un exemple abouti de participation citoyenne. Il est le reflet d'un processus de démocratisation de la décision. Il s'agit d'un responsable du sport scolaire et président d'une association qui relate une situation passée (cf. encadré ci-après) :

## **Encadré 2. Une expertise citoyenne appliquée au projet de piste cyclable à la Meinau**

L'adjoint chargé de la vie associative de Strasbourg relate : « *Et puis, quelqu'un me dit : Vous avez prévu la piste cyclable du côté gauche, je pense qu'elle doit être du côté droit. Et les services me disent : je ne sais pas pourquoi, on n'a pas réfléchi à ça, bon. Donc j'ai repréciser la question, en disant vous êtes d'accord, vous pensez qu'il faut une piste cyclable ? Que c'est bien de la faire ? Mais vous pensez qu'elle est plutôt à mettre de l'autre côté de la rue ? La personne me dit oui. Je lui demande : vous pouvez m'expliquer pourquoi ? On a eu une explication. On a changé le côté de la piste cyclable. Parce que cette personne, nous a expliqué une chose très simple, c'est à côté du stade la Meinau<sup>6</sup>, c'est une rue qui fait un coude « comme ça », on avait prévu que la piste cyclable qui s'arrêtait là, traverse là, et prenne...aille au plus droit. Sur le papier c'était génial. Et la personne nous dit : si vous prolongez un tout petit peu plus cette piste cyclable là, et que vous la faite passer là et que vous mettez la continuité là, et bien, comme la rue fait un coude et que là c'est une impasse, tout le flux de circulation il est là, il y a très peu de gens qui prennent l'impasse, donc on ne sera quasiment pas obligé de s'arrêter, on a très peu de risque de collision, bon ben on y avait pas pensé »*

*L'enquêtrice « et la personne connaissait très bien cet endroit ? »*

*L'adjoint chargé de la vie associative de Strasbourg : « et la personne elle rentre chez elle en vélo, elle le savait et....on a donc changé la piste cyclable. Voilà. Et honnêtement, moi j'étais entré dans cette réunion en me disant que la piste cyclable elle serait à gauche. Euh voilà. Je me suis même pas posé la question si elle devait être à droite » »*

---

<sup>6</sup> Quartier défavorisé de Strasbourg.

Cet exemple illustre une situation de démocratisation de la décision sur la thématique des pistes cyclables. De manière générale, afin de pouvoir démocratiser la décision, les élus doivent au préalable recueillir un nombre important de données empiriques. En effet, le recueil de savoirs et de savoirs d'usage permet de relater un panel complet dans lequel les décideurs peuvent alors se positionner. C'est ce que rappelle l' élu lors des réunions publiques dans les termes suivants :

L'adjoint en charge des sports : *« J'espère qu'on arrivera à répondre à l'ensemble des suggestions, des critiques, des remarques, même si, en tout état de cause, le 6 juin on n'aura peut-être pas tous les éléments, mais ce qui est certain et véritablement ça doit donner les orientations politiques de la prochaine mandature et là tous les éléments qu'on recueille-là vont nous permettre à mener le débat et en tout cas je vous en remercie ».*

L'adjoint en charge des sports annonce que les réponses seront apportées quelques semaines plus tard, ce qui conforte l'intérêt de poser des questions de la part des participants. Le président de la CUS va dans le même sens lorsqu'il rappelle en entretien l'impératif participatif :

Le président de la CUS : *« On est dans une société moderne où tout bouge beaucoup donc je crois qu'il faut aller vers la base. D'avoir cette démarche de démocratie participative, recueillir des avis, je crois que ça c'est indispensable dans le domaine du sport ».*

Au-delà de la démocratisation de la décision, le recours aux citoyens permet également d'évaluer les politiques publiques locales du sport.

## **1.2. Une évaluation des politiques locales**

Les citoyens, qui se revendiquent ou non comme experts peuvent jouer le jeu d'évaluateur des politiques publiques du sport. L'interlocuteur suivant s'inscrit dans ce rôle :

*« Oui bonjour Mohammed El Ajabi, éducateur spécialisé au Port du Rhin. Donc je me permets déjà pour faire une remarque à l'intervention de madame. J'étais un peu étonné, vous parliez beaucoup sur le sport centre-ville, et en même temps vous avez*

*parlé de Passion sport<sup>7</sup> qui est pour moi beaucoup dans le temps de parole, et pas beaucoup dans l'année. C'était une petite remarque que je peux faire remarquer».*

Son point de vue c'est que la tournée Passion sport coûte très cher à la collectivité pour une activité qui au final ne dure pas très longtemps dans l'année et qui plus est ne concerne pas son propre quartier. Finalement, de manière globale ce projet ne l'intéresse pas beaucoup. Son évaluation est donc influencée par sa position géographique (celle du quartier délaissé par le projet) et sociale (consistant à critiquer les projets à destination des quartiers favorisés), liée à sa profession de responsable d'association d'un quartier défavorisé, ce qui explique l'ensemble de la critique portée. Cet exemple montre bien la correspondance entre les caractéristiques sociales et géographiques et les attitudes des acteurs engagés dans les scènes sociales. Le concept d'habitus de (Pierre Bourdieu, 1984) permet de rappeler de telles correspondances.

D'autres exemples d'évaluation des politiques publiques par des « citoyens-experts » ont été relevés à l'instar de cet athlète de haut-niveau<sup>8</sup> qui tente de mesurer l'offre sportive amateur à Strasbourg :

*« Bonsoir, alors je viens de me faire couper l'herbe sous le pied en fait, c'était un petit peu le même thème, je voulais enlever ma casquette de haut niveau et mettre celle du citoyen de Strasbourg, qui est fan de sport et qui a envie de faire du sport, et c'est vrai que j'ai l'impression que depuis ces 10 dernières années, il devient difficile de faire du sport hors structure club ».*

Dans ce cas, il convient de préciser que sa médaille olympique lui confère un capital symbolique de notoriété et l'extrait en quelque sorte de la position de « simple citoyen ». Il fait alors partie, de ces « super-habitants » (au sens de (Neveu, 1999)) qui ne sont pas des habitants « ordinaires ». Mais, malgré sa posture sociale particulière, cet habitant effectue une évaluation de la politique sportive municipale dans le cadre d'une réunion publique. Ce qui est intéressant à noter, c'est l'absence de correspondance entre l'*ethos* de sportif de haut-niveau qu'il représente et la nature de l'évaluation qu'il effectue. L'habitus notifié dans la

---

<sup>7</sup> La tournée Passion Sport est une action proposée par la municipalité qui permet de faire découvrir des activités physiques aux jeunes, de façon gratuite dans les parcs de l'agglomération, pendant tout l'été, encadré par des animateurs de la ville de Strasbourg.

<sup>8</sup> Il s'agit d'un médaillé olympique en escrime, habitant de Strasbourg.



citation précédente semble plus complexe que la simple prédominance de l'activité de haut-niveau chez ce sportif professionnel.

Par ailleurs, dans le cadre des évaluations des politiques publiques, les techniques se rapprochant du benchmarking sont souvent sollicitées. Elles consistent à établir des comparaisons entre Strasbourg et d'autres agglomérations voire d'autres pays en matière d'infrastructures sportives principalement. C'est par exemple le cas pour les gymnases pour ce responsable du sport qui rappelle que le savoir d'usage à Strasbourg n'est pas pris en compte, c'est ce qu'il regrette en se référant à des bonnes pratiques dans d'autres pays. En prenant l'exemple de la co-construction d'infrastructures sportives il témoigne que :

*« Le plan du gymnase qu'ils construisent en Croatie c'est extraordinaire et on sent qu'il y a une véritable réflexion qui a été menée avec les sportifs c'est clair et net »* Un responsable de l'UNSS.

Cet interlocuteur fait appel à ses expériences du terrain qu'il a accumulé lors de ses voyages, pour construire son analyse. C'est un premier degré de distanciation par rapport à ses expériences du quotidien. Le continuum entre un pôle « expérience du terrain » et un pôle « théorie » permet de situer des références proches du benchmarking entre les deux pôles.

Parmi les exemples sélectionnés, deux cas de figure se présentent. Le premier montre une correspondance entre l'habitus (P. Bourdieu & Passeron, 1974) de l'évaluateur et le résultat de son jugement. Dans le second cas, l'habitus que l'on pourrait penser identique n'est pas en accord avec l'évaluation effectuée. Cela évoque cette fois une disjonction entre la position sociale et la prise de position (Bourdieu & Christin, 1990). Par ailleurs, nous avons identifié un *continuum* de distanciation distinguant un pôle des affects : le « pôle des expériences » à l'opposé du « pôle théorique ». Entre les deux se situent par exemple les constats issus du *benchmarking*, qui, par contraste, évoquent d'autres villes similaires – ou non – à Strasbourg. Il s'agit d'une prise de distance par rapport à des expériences, en vue d'effectuer une typologie. Par ailleurs, le questionnement sur l'évaluation de l'action publique nous conduit à celui portant sur la rationalisation des politiques publiques à travers l'expertise citoyenne des loisirs sportifs.

### 1.3. Effets organisationnels et décisionnels

#### 1.3.1. La demande sociale et ses effets

L'architecture des EGS accordait des échanges avec les habitants lors des réunions publiques. Des demandes ponctuelles pouvaient alors être formulées. Une analyse de contenu montre par exemple que des cours de tai-chi ont ainsi pu être mis en place suite à une demande provenant d'un habitant. Mais l'analyse montre aussi que seul 4,3% des mots prononcés sont ceux des citoyens-ordinaires (Gaxie, 1978<sup>9</sup> ; Talpin, 2008<sup>10</sup> ; Berger, 2008<sup>11</sup>), laissant une forte monopolisation de la parole aux organisateurs (adjoint en charge des sports et directeur des sports). Ce phénomène a tendance à limiter la portée de la participation citoyenne. Pourtant, un bénéfice nouveau de l'expertise citoyenne dans la décision publique n'apparaît pas totalement exempt à en juger par les exemples aboutis tels que le tai-chi. Finalement, les habitants contribuent en partie au processus d'élaboration de la décision publique.

### **1.3.2. L'expertise citoyenne comme facteur de rationalisation de l'action publique (Morales, 2011)**

De manière générale, il apparaît que l'expertise citoyenne bénéficie d'un soutien local, à travers une politique entraînant et d'un soutien européen où le Conseil de l'Europe labellise Strasbourg en tant que « ville pilote de la démocratie locale ». De ce fait, le contexte politique de Strasbourg se montre incitateur à l'égard des dynamiques participatives. *In fine*, elle contribue au processus de rationalisation de l'action publique à travers la qualité et la nature de leurs apports.

Par ailleurs, la proximité découlant de l'échelle locale participe à réduire l'inertie des décisions. Il en résulte une meilleure efficacité dans la prise de décision. La légitimité accordée à une validation populaire (celle d'une assemblée) associée à une validation politique accélérerait la prise de décision. Une certaine subjectivation de l'action publique<sup>12</sup> serait également inhérente à un tel fonctionnement (Delmas, 2011).

---

<sup>9</sup> D'après Daniel Gaxie (1978), beaucoup de citoyens « ordinaires » ont une faiblesse d'investissement dans les questions politiques.

<sup>10</sup> D'après Julien Talpin le citoyen « de base », le citoyen-ordinaire est un « homme sans qualité » (2008). Mais nous préférons la typologie proposée par Marguerite Mendell qui distingue les « citoyens ordinaires passifs », les « citoyens ordinaires actifs » et les « décideurs » (2006). Les citoyens ordinaires seraient des acteurs n'ayant pas le pouvoir de décider.

<sup>11</sup> Les compétences de citoyens ordinaires et de non spécialistes à engager une parole ou un geste acceptable dans un espace de démocratie technique reposent principalement sur des « aptitudes attentionnelles » et sur l'état d'éveil de leurs « sens sociaux ».

<sup>12</sup> Il s'agit de la prise en compte des citoyens et de leurs avis dans le processus décisionnel de l'action publique (définition de l'auteur).

La rationalisation de l'action publique relève également d'une distribution objectivée des objectifs de chacun des partenaires. Dans l'analyse des EGS, les tâches respectives du comité des membres du comité de pilotage (service des sports, laboratoire en sciences sociales et agence de communication) étaient cloisonnées. Les rôles de chaque types d'acteurs (« grands témoins », public, organisateurs, experts) étaient différenciables selon des critères mesurables (temps de parole, nature des prises de parole et des arguments, nombre de personnes du groupe, etc.).

L'expertise citoyenne participe au processus de rationalisation de l'action publique en apportant un meilleur état des lieux de la situation. En ce sens, il améliore l'objectivation des choix politiques. Il s'agit de penser que les décisions sont d'autant plus adaptées que les informations initiales reflètent la réalité sociale. L'opportunité proposée aux décideurs consiste à bénéficier de ces savoirs supplémentaires (savoirs d'usage, savoirs professionnels diffus (Nez & Sintomer, 2013), bon sens, raison pratique, savoirs issus de l'auto-formation) pour mieux choisir.

Dans la logique de rationalisation de l'action publique, une attention particulière est attribuée au processus d'évaluation des politiques publiques par les « citoyens-ordinaires » (Talpin, 2008) <sup>13</sup>. Les feed-back apportés aux élus s'inscrivent dans une démarche qualité, inhérente au processus de rationalisation. La vigilance des participants apparaît donc comme une donnée positive analysable.

### **1.3.3. Les EGS comme facteur du mieux vivre ensemble**

Les EGS ont également participés à développer le vivre ensemble (effets culturels). En effet, en réunissant des salles combles et en donnant la parole au public, le dispositif contribuait à former du capital social (Putnam, 1995). Ce potentiel social réutilisable peut avoir une utilité pour son possesseur qui en tire des bénéfices symboliques. Parce que le capital social se développe auprès de tous les participants de la même manière, il favorise la justice sociale auprès des participants qui bénéficient des mêmes opportunités. Par ailleurs, ce climat d'interconnaissance facilite la prise de parole dans la sphère politique que constituent les EGS. La culture du débat public s'en voit alors imputé favorablement. Mais ces effets

---

<sup>13</sup> D'après Julien Talpin le citoyen « de base », le citoyen-ordinaire est un « homme sans qualité » (2008). Mais nous préférons la typologie proposée par (Mendell, 2006) qui distingue les « citoyens ordinaires passifs », les « citoyens ordinaires actifs » et les « décideurs » (2006). Les citoyens ordinaires seraient des acteurs n'ayant pas le pouvoir de décider.

culturels ont un pendant où chacun se développe dans sa sphère sociale. L'exemple des cultures linguistiques le met en exergue. En effet, les résultats montrent une présence d'une barrière symbolique dans la disposition à prendre la parole en public. Des phénomènes de peur à prendre la parole surgissent çà et là, et de manière particulièrement marquée auprès des personnes issues des catégories sociales défavorisées. Ainsi, rares sont les personnes qui maîtrisaient peu le français ou les codes de la prise de parole en public qui ont réalisé une allocution lors des EGS. La perception d'un décalage de niveau rhétorique avec les interventions précédentes joue vraisemblablement un rôle. Par exemple, une projection par comparaison avec le directeur des sports qui se réfère à des sources en latin, freine inconsciemment certaines personnes à prendre la parole juste après lui. A l'inverse des acteurs, qui dans leur profession ont l'habitude de prendre la parole en public peuvent parfois exercer un transfert lors des EGS à l'instar de la présence de maîtres de conférences ou d'enseignants.

## **Conclusion**

Par le contrôle exercé sur la communication, les organisateurs brouillent le degré de liberté des participants à prendre la parole et limitent *in fine* le volume des expertises citoyennes. A l'inverse, un mécanisme de revendication de l'expertise citoyenne tente de valoriser les acteurs-profanes et de les mettre sur la tribune, mais ce processus reste marginal pour l'analyse des politiques de loisirs sportifs. Enfin, l'analyse des références aux personnes-ressources montre un primat des organisateurs avec 63% des rappels de contenu par les deux leaders du projet. Puisque les personnes-ressources sont des experts-citoyens, leur recours constitue une marque de reconnaissance. Celle-ci participe à justifier le processus de démocratisation de la décision publique observée. D'autres effets sont également observés à l'instar d'une évaluation des politiques locales par les citoyens ce qui pose un cadre propice à une rationalisation de l'action publique (également observée).

Au-delà de l'expertise citoyenne, il est possible d'observer des effets relatifs au dispositif de l'expression publique dans le domaine des loisirs. Ceux-là s'expriment alors sous des formes diverses qu'il serait intéressant d'analyser, tels que les phénomènes de peur, de stress mais également de jeux entre des intérêts généraux attendus et des intérêts particuliers

défendus. Finalement, un vaste champ de recherche reste ouvert autour de la construction sociale des compétences associées à l'expertise citoyenne des loisirs sportifs.

Plus généralement, on peut remettre en question le modèle de la « cité civique » proposé par Luc Boltanski et de Laurent Thévenot régi par le principe supérieur de l'intérêt général, où les accords et compromis sont élaborés à partir de la confrontation entre plusieurs « mondes » et plusieurs voix. On pourrait privilégier un modèle de « cité civile » marqué par un citoyen défendant des intérêts généraux locaux et sujet à s'ancrer parfois dans des logiques de clientélisme avec les élus locaux pour obtenir certains bénéfices plus rapidement (matériel, mise à disposition de salles, etc.)

## Bibliographie

- Berger, M. (2008). Répondre en citoyen ordinaire. Pour une étude ethnopragmatique des engagements profanes. *Tracés. Revue de Sciences Humaines [En ligne]*, 15(2), 191-208.
- Birck, J.-N. (2010). *Les nouveaux enjeux de la démocratie participative locale. Pratiques et usages de la participation citoyenne à Nancy et au Conseil général de Meurthe-et-Moselle*. Thèse de doctorat en Science politique, Université de Nancy 2, Nancy, France. Retrieved from <http://www.theses.fr/2010NAN20002>
- Blondiaux, L. (2008). « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? » Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines. *Raisons politiques*, 30(2), 131-147. doi: 10.3917/rai.030.0131.
- Bourdieu, P. (1984). *Questions de sociologie*. Paris.
- Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1974). *Les Héritiers*. Paris: De Minuit.
- Bourdieu, 1980, *La distinction, critique sociale du jugement*, Ed. de Minuit, Paris
- Bourdieu, P., & Passeron, J.-C. (1974). *Les Héritiers*. Paris: De Minuit.
- Delmas, C. (2011). *La sociologie politique de l'expertise*. Paris: La Découverte.
- Koebel, M. (2006). *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*.
- Koebel, M. (2009). De l'existence d'un champ politique local. *Cahiers philosophiques*, 119, 24-44. doi: 10.3917/caph.119.0024
- Mendell, M. (2006). L'empowerment au Canada et au Québec : enjeux et opportunités. *Economie, géographie et société*, 8, 63-86.
- Neveu, C. (1999). *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*. (Catherine Neveu ed.). Paris: L'Harmattan (coll. Logiques politiques).
- Nez, H., & Sintomer, Y. (2013). Qualifier les savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif : un enjeu scientifique et politique. In A. Deboulet & H. Nez (Eds.), *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*. (pp. 29-37). Rennes: Presses Universitaires de Rennes (coll. Res Publica).

- Putnam, R. D. (1995). Bowling Alone: America's Declining Social Capital. *Journal of Democracy*, 6(1), 65-78.
- Rangeon, F. (2005). Peut-on parler d'un intérêt général local ? In C. Le Bart & R. Lefebvre (Eds.), *La proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*. (pp. 45-65). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Talpin, J. (2008). Mobiliser un savoir d'usage. Démocratisation de l'espace public et confinement de la compétence civique au sein de dispositifs de budget participatif. In F. T. e. W. S. (Ed.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen* (pp. 159-184). Paris: L'Harmattan